

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 FEVRIER 2017- 18H

Sont présents : Monsieur Bertrand COCQ, Monsieur Jean-Maurice LOUCHART, Madame Josette DEPRE, Monsieur Georges HUART, Madame Marjorie AMBLOT, Monsieur Jean-Pierre VERHANNEMAN, Monsieur Christophe LEROY, Madame Brigitte DUHAMEL, Madame Maryline DISSAUX

Absents excusés :

Monsieur David DEPRE donne pouvoir à Madame Josette DEPRE
Madame Laetitia CASIEZ donne pouvoir à Monsieur Georges HUART
Monsieur Marc BOULNOIS
Madame Marie-Paule LEGRAIN
Madame Nathalie DUBOIS

Absent non excusé : Monsieur Bernard DELATTRE

Madame Brigitte DUHAMEL est désignée secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 DECEMBRE 2016 - Délibération N° 2017/02/01

Le conseil municipal est invité à approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 07 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion.

2/ COMMUNICATIONS DU MAIRE

a) Recensement des consultations engagées en 2016- Délibération N° 2017/02/02

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés conclus en 2016 devant être recensés.

Monsieur le Maire rappelle en effet que la commune se doit de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette disposition est un gage de transparence quant à l'emploi des deniers publics.

OBJET	PROCEDURE	TYPE DE MARCHÉ	PUBLICITE	ATTRIBUTAIRE			DATE D'ATTRIBUTION																		
Création d'une ludothèque	Adaptée	Travaux	AAPC Voix du Nord du 19 décembre 2015	Lot 1 : Aménagement intérieur : Gros œuvre, plâtrerie, Peinture, Maçonnerie : à l'entreprise BVF Eperlecques (62) pour un montant de 14 055.02€ HT Lot 2 : Electricité, Eclairage : à l'entreprise EMPIS Norrent-Fontes (62) pour un montant de 4 394.24€ HT Lot 3 : Travaux d'aménagement extérieur : à l'entreprise BVF (62) pour un montant de 4 480€ HT Lot 4 : Menuiseries intérieures : à l'entreprise BVF (62) pour un montant de 6 412.36€ HT + variante 1213.70€ HT soit un total de 7 626.06€ HT + acte modificatif N°1 Lot 1 d'un montant de 1966.95€ HT + acte modificatif N°1 avec l'entreprise BVF, attributaire du Lot 3 aménagement extérieur - marché création d'une ludothèque de 425€ HT			21 mars 2016 30 juin 2016 21 juillet 2016																		
Travaux de vidanges des bâtiments communaux et des réseaux de la commune- pour trois ans	Adaptée	Travaux	Demandes de devis opérateurs locaux	Etablissements Jannoray Sant-Omer (62) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Balayage caniveaux 73€HT/heure</td> <td>Balayage caniveaux (2 fois par an) 74€ HT/H</td> <td>Balayage caniveaux (2 fois par an) 74€ HT/H</td> </tr> <tr> <td>Nettoyage réseaux EP 88.15€ HT/H</td> <td>Nettoyage réseaux EP 89.03€ HT/H</td> <td>Nettoyage réseaux EP 89.92€ HT/H</td> </tr> <tr> <td>Nettoyage bouches égouts 10.10€/bouche</td> <td>Nettoyage bouches égouts 10.20€/bouche</td> <td>Nettoyage bouches égouts 10.30€/bouche</td> </tr> <tr> <td>Vidange 3 fosses+écumage bac dégraisseur 88.15€/H+10.50€ le M3</td> <td>Vidange 3 fosses+écumage bac dégraisseur 89.03€/H+10.75€ le M3</td> <td>fosses+écumage bac dégraisseur 89.92€/H+11€ le M3</td> </tr> <tr> <td>Intervention urgence 88.15€HT/H</td> <td>Intervention urgence 89.03€HT/H</td> <td>Intervention urgence 89.92€HT/H</td> </tr> </tbody> </table>			2016	2017	2018	Balayage caniveaux 73€HT/heure	Balayage caniveaux (2 fois par an) 74€ HT/H	Balayage caniveaux (2 fois par an) 74€ HT/H	Nettoyage réseaux EP 88.15€ HT/H	Nettoyage réseaux EP 89.03€ HT/H	Nettoyage réseaux EP 89.92€ HT/H	Nettoyage bouches égouts 10.10€/bouche	Nettoyage bouches égouts 10.20€/bouche	Nettoyage bouches égouts 10.30€/bouche	Vidange 3 fosses+écumage bac dégraisseur 88.15€/H+10.50€ le M3	Vidange 3 fosses+écumage bac dégraisseur 89.03€/H+10.75€ le M3	fosses+écumage bac dégraisseur 89.92€/H+11€ le M3	Intervention urgence 88.15€HT/H	Intervention urgence 89.03€HT/H	Intervention urgence 89.92€HT/H	25 janvier 2016
2016	2017	2018																							
Balayage caniveaux 73€HT/heure	Balayage caniveaux (2 fois par an) 74€ HT/H	Balayage caniveaux (2 fois par an) 74€ HT/H																							
Nettoyage réseaux EP 88.15€ HT/H	Nettoyage réseaux EP 89.03€ HT/H	Nettoyage réseaux EP 89.92€ HT/H																							
Nettoyage bouches égouts 10.10€/bouche	Nettoyage bouches égouts 10.20€/bouche	Nettoyage bouches égouts 10.30€/bouche																							
Vidange 3 fosses+écumage bac dégraisseur 88.15€/H+10.50€ le M3	Vidange 3 fosses+écumage bac dégraisseur 89.03€/H+10.75€ le M3	fosses+écumage bac dégraisseur 89.92€/H+11€ le M3																							
Intervention urgence 88.15€HT/H	Intervention urgence 89.03€HT/H	Intervention urgence 89.92€HT/H																							

Réalisation diagnostic amiante et plomb avant travaux- Projet extension écoles	Adaptée	Services	Demandes de devis opérateurs locaux	SOCOTEC (62)650€ HT + 1900€ HT	13 juin 2016
Mission de coordination SPS - Projet extension écoles	Adaptée	Services	Demandes de devis opérateurs locaux	ACS Artois Coordination Sécurité (62) pour 1 560€ HT.	13 juin 2016
Bureau de contrôle- Projet extension écoles	Adaptée	Services	Demandes de devis opérateurs locaux	VERITAS (62) pour un montant de 3 900€ HT	13 juin 2016
Mission Etude de sols G2 PRO est attribuée à FONDASOLS (59) - Projet extension écoles	Adaptée	Services	Demandes de devis opérateurs locaux	FONDASOLS (59) pour un montant de 5 635.00€ HT	13 juin 2016
La mission Etude de conception assainissement non collectif- Projet extension école	Adaptée	Services	Demandes de devis opérateurs locaux	ASEE pour un montant de 416.67€ HT	13 juin 2016
Mission Etude thermique- Projet extension écoles	Adaptée	Services	Demandes de devis opérateurs locaux	Cabinet DURAND (62) pour 1 369.79€HT	13 juin 2016
contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel Orphée destiné à la gestion de la médiathèque, pour trois ans.	Adaptée	Services	Demandes de devis opérateurs locaux.	C3rB pour un montant HT de Maintenance : 277.53€HT /an Hébergement : 195.02€HT/an	4 avril 2016
Rénovation partielle et construction de deux salles d'activités à l'école Michel de Montaigne » (MAPA) à	Adaptée	Travaux	BOAMP	DECISION N°2016/10/01 du 11 octobre 2016 portant attribution du marché « Rénovation partielle et construction de deux salles d'activités à l'école Michel de Montaigne » (MAPA) à Lot 1 : Gros Œuvre -VRD : ENTREPRISE TRIONE CONSTRUCTIONS (62 HOUDAIN) a été retenue pour un montant de 134 435.62€ HT. Lot 2 : Charpente industrialisée en bois : ENTREPRISE LAURENGE (59 TEMPLEMARS) pour un montant de 16 040.00€ HT. Lot 3 : Couverture zinc - ENTREPRISE SERGEANT (62-GAVRELLE) pour un montant de 37 676.87€ HT. Lot 4 : Menuiseries extérieures en aluminium- ENTREPRISE EPM (62- ARRAS) pour un montant de 46 044.00€ HT Lot 5 : Menuiseries intérieures en bois - ENTREPRISE TRIONE CONSTRUCTIONS (62 HOUDAIN) pour un montant de 18 501.97€ HT Lot 6 : Plâtrerie-isolation-cloisons - ENTREPRISE TRIONE CONSTRUCTIONS (62 HOUDAIN) pour un montant de 64 459.04€ € HT. Lot 7 : Carrelage-faïences - ENTREPRISE OPIGEZ SOLS ET MURS (62 BEUVRY) pour un montant de 16 620.22€ € HT Lot 8 : Revêtements sols souples- ENTREPRISE VENEL PEINTURE (62 CALONNE-RICOUART) pour un montant de 45 592.89€ HT Lot 9 : Electricité- ENTREPRISE ACCART (62 HERMAVILLE) pour un montant de 38 856.30 € HT Lot 10 : Plomberie-sanitaire-chauffage - SAS C2JL (62 BARLIN) pour un montant de 48 872.86 € HT	11 octobre 2016
Marché de maîtrise d'œuvre « travaux d'aménagement dans diverses rues ».	Avenant	Maîtrise d'œuvre		DECISION n°2016/11/01 DU 07 novembre 2016 portant signature d'un acte modificatif N°1, avec le cabinet EVIA SAS (ex-ODOS) rue du moulin à Berteaucourt les Dames, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre « travaux d'aménagement dans diverses rues ». Le montant du marché s'élève désormais à 31 300€ HT, soit une augmentation + 4.68%	07 novembre 2016
travaux d'aménagement dans diverses rues	Avenant	Travaux		DECISION n°2016/11/02 DU 08 novembre 2016 portant signature d'un acte modificatif N°1, avec l'entreprise EUROVIA de MAZINGARBE, attributaire du marché « travaux d'aménagement dans diverses rues ». Montant initial du marché HT (TF+TC3+TC7) 209 603.55 Montant avenant : 20 342€ Nouveau montant HT (TF+TC3+TC7) 229 945.55€	08 novembre 2016

3/ FINANCES

a) Approbation du budget prévisionnel des rythmes scolaires- Délibération N° 2017/02/03

Est présenté le document établi par l'association « les P'tites Pousses » en charge de l'accueil de loisirs, qui détaille le budget prévisionnel des temps périscolaires, extra scolaires et des rythmes scolaires pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 s'élevant 65 555€.

Le conseil municipal est invité à valider les documents budgétaires présentés.

Après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission finances le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel des temps périscolaires, extra scolaires et des rythmes scolaires pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 s'élevant 65 555€
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents budgétaires présentés
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association Les P'tites Pousses un 1er acompte égal à 50% à la signature du devis, 30% en juin et le solde sur présentation des factures réalisées et payées.

b) Approbation du budget prévisionnel de l'ALSH 2017- Délibération N° 2017/02/04

Est présenté le document établi par l'association « les P'tites Pousses » en charge de l'accueil de loisirs, qui détaille le budget prévisionnel pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2017 s'élevant 33 940.00€

Le conseil municipal est invité à valider les documents budgétaires présentés.

Monsieur le Maire ajoute que les recettes provenant de la CAF, des fonds d'amorçage et de la commune de MAZINGHEM permettent de réduire ces dépenses.

Madame DEPPE demande si la commune participe aux frais de formation du personnel.

Monsieur HUART lui répond par l'affirmative. Il souligne que ces dépenses ne représentent que 1% du budget total et que ces formations garantissent la qualité de l'encadrement des enfants.

Après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission finances, le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel de l'ALSH 2017 s'élevant 33 940€
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents budgétaires présentés
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association Les P'tites Pousses un 1er acompte égal à 50% à la signature du devis, 30% en juin 2017, et le solde de 6 788 € après service fait.

c) Participation communale séjour vacances été 2017 - Délibération N° 2017/02/05

Monsieur HUART rappelle que la commune souhaite poursuivre sa politique jeunesse en organisant des séjours en centre de vacances.

L'objectif est de développer l'offre existante et de favoriser la mixité sociale et l'accessibilité à toutes les familles en pratiquant des tarifs adaptés.

Une convention avec la CAF a été mise en place dès l'été 2016 pour une période de deux années.

Cette année, un séjour est organisé en Italie. Elle est ouverte pour 10 enfants.

Le coût total est de 850€/enfant, les familles participent à hauteur de 350€. Le coût à la charge de la commune reste donc de 500€/enfant. La CAF interviendra dans le cadre du CEJ et octroiera une aide à la commune dans le cadre de la convention précitée.

SYNTHESE

COÛT DU SEJOUR	8 500€
PARTICIPATION COMMUNALE	5 000€
PARTICIPATION FAMILLES	3 500€

Le conseil municipal est invité à renouveler sa participation pour l'organisation de ce séjour.

Après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission finances, le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité

- de verser sa participation financière à l'association Les P'tites pousses en charge de l'organisation de ce séjour à hauteur de 500€ par enfant soit 5 000€, 50% à la signature du devis, 30% en avril 2017 et le solde soit 1 000€ en septembre 2017.
- de faire l'avance du CEJ à l'association Les P'tites pousses

d) Modification des contrats de location de salles communales : application d'un forfait de 5€ en cas de casse ou de perte de matériel- Délibération N° 2017/02/06

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du trésorier municipal de Lillers qui informe la commune que depuis le 1er janvier 2017, les titres d'un montant inférieur à 5€ ne sont plus pris en charge par ses services.

Il rappelle à cet effet les dispositions de l'article L1611-5 du Code général des Collectivités Territoriales qui disposent que « les créances non fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ainsi que celles des établissements publics de santé, à l'exception des droits au comptant, ne sont mises en recouvrement que lorsqu'elles atteignent un seuil fixé par Décret ».

Compte tenu de la gestion administrative des recettes, ce seuil a été fixé à 5€ par l'article D1611-1 du même code.

Aussi, il est proposé d'ajouter aux frais générés par la perte ou la casse de matériel ou de vaisselle, un forfait de 5€ afin que les titres émis soient pris en charge. Ce forfait sera précisé dans les nouveaux contrats de salle.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sachant que la commission finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE, à l'unanimité**

- D'ajouter aux contrats des salles communales, un article indiquant qu'un forfait de 5€ sera appliqué systématiquement et ajouté aux frais liés à la casse ou à la perte de matériel et de vaisselle.

e) Demande de subvention : mobilier scolaire- Délibération N° 2017/02/07

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour équiper l'espace éducatif de l'école Michel de Montaigne, en mobilier scolaire neuf et fonctionnel.

Est présenté le plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Mobilier (bancs, chaises, chauffeuses, armoires, tables)	20 375.31€	Réserve parlementaire Commune	10 000€ 10 375.31
	20 375.31€		20 375.31€

Le conseil municipal est invité à donner son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE, à l'unanimité**

- D'approuver le projet présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur LEFAIT au titre de sa réserve parlementaire pour financer l'acquisition du mobilier décrit ci-avant.

4/ ADMINISTRATION GENERALE

a) Création d'un poste en emploi aidé- Délibération N° 2017/02/08

Monsieur le Maire propose de créer un poste en CUI pour assurer le remplacement d'un agent d'entretien placé depuis quelques mois en congé maladie ordinaire.

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, notamment l'article 49 codifié aux articles L 322-4-10 à L 322-4-13 du code du travail,

Vu le décret n° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif au contrat initiative-emploi, au contrat d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu le décret n° 2010-62 du 18 janvier 2010 relatif à la durée minimale de la formation reçue dans le cadre de la période de professionnalisation par les salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion,

Vu le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement à l'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE, à l'unanimité**

- de créer un poste en CUI à 20 heures au service entretien-protocole au 01^{er} avril 2017.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir ; les crédits étant ouverts au budget.

b) Permanence des élections présidentielles

Il est proposé aux membres du conseil municipal de s'inscrire sur le tableau des permanences des élections présidentielles qui se tiendront les 23 avril et 07 mai 2017.

**PERMANENCES ELECTIONS PRESIDENTIELLES
DES 23 AVRIL ET 07 MAI 2017**

1^{er} tour

8H/10H30	Président: Bertrand COCQ	Assesseurs : - Josette DEPRE - Jean-Maurice LOUCHART
10H30/13H	Président : Georges HUART	Assesseurs : - Jean-Pierre VERHANNEMAN - Brigitte DUHAMEL
13H/15H30	Président : Maryline DISSAUX	Assesseurs : - Christophe LEROY - Marjorie AMBLOT
15H30/18H	Président : Bertrand COCQ	Assesseurs : - Josette DEPRE - Jean-Maurice LOUCHART

2^{ème} tour

8H/10H30	Président: Bertrand COCQ	Assesseurs : - Josette DEPRE - Jean-Maurice LOUCHART
10H30/13H	Président : Georges HUART	Assesseurs : - Jean-Pierre VERHANNEMAN - Brigitte DUHAMEL
13H/15H30	Président : Maryline DISSAUX	Assesseurs : - Christophe LEROY - Marjorie AMBLOT
15H30/18H	Président : Bertrand COCQ	Assesseurs : - Josette DEPRE - Jean-Maurice LOUCHART

La séance est levée à 18H45

Le Maire,
Bertrand COCQ